

L'ombre du génocide de 1994 hante l'église au Rwanda

Lucas Radicella

Afrik.com, 7 mai 2008

De passage en France, le pasteur Elisée Musemakweli, président de l'Eglise presbytérienne du Rwanda, et le docteur Ezéchias Rwabuhifihi, député et ancien ministre de la santé du Rwanda (1999-2003), ont tenu, mardi, une conférence de presse au Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) à Paris. Ils sont revenus sur le rôle des religions avant, pendant et après le génocide de 1994, ainsi que les récentes tensions diplomatiques entre la France et le Rwanda.

Interrogé sur le rôle des différentes églises lors du génocide, le pasteur Elisée Musemakweli a voulu souligner que toutes étaient impliquées à la fois comme coupables et victimes. D'après lui, actuellement sur les 60 pasteurs présents en 1994, 5 sont actuellement emprisonnés pour avoir participé ou incité au génocide alors que 30 d'entre eux ont été tués lors de celui-ci. Il a aussi voulu démentir les discours soutenant que les musulmans n'auraient pas participé au génocide en les dénonçant comme également coupables.

Le rôle de l'église dans la réconciliation

M. Musemakweli soutient que les églises ont failli à leur mission en participant au génocide notamment lors des tueries entre croyants de même église. D'après lui, avant d'entreprendre le rôle important qu'elle doit jouer dans la réconciliation, l'église doit faire son mea culpa. Son église presbytérienne l'a fait en demandant des excuses publiques à ses fidèles.

Il s'est également lamenté du manque de forums inter-religions pour discuter de la réconciliation, soulignant que les seules occasions où les églises se rencontrent sont les visites dans les prisons. Pour sa part, l'église presbytérienne a instauré des séminaires de formation, ainsi qu'une nouvelle discipline à la faculté de théologie, créée pour analyser les différentes ethnies et former des groupes de discussion pour éviter qu'un tel génocide ne se reproduise. Elle a également pris des mesures concrètes d'aide sociale pour les enfants et les femmes rescapés du génocide.

Le docteur Ezéchias Rwabuhifihi a voulu replacer les relations inter-églises dans le

contexte du pays pour expliquer ce manque d'action commune. Selon lui le « virus » de la division existait depuis longtemps et avant le génocide il y avait déjà une certaine « frilosité » à dialoguer entre les différentes églises.

Relations France-Rwanda

Il a aussi été question lors de cette rencontre au CAPE des relations entre la France et le Rwanda. Elles sont au plus bas depuis qu'un juge français a demandé un mandat d'arrêt contre plusieurs proches de l'actuel président du Rwanda. Les mandats concernent l'assassinat du président Hutu, Juvénal Habyarimana, en avril 1994. Cet acte est considéré comme le déclencheur du génocide qui a duré jusqu'à la fin du mois de juillet de la même année.

Les deux personnalités rwandaises ont rencontré le conseiller du ministère des affaires étrangères hier, et ont essayé de trouver les causes profondes de la rupture diplomatique qui existe entre les deux pays. Le pasteur soutient que le génocide de 1994 a concerné tout le monde, y compris la France et que cela doit être pris en compte dans la relation entre les deux pays.

D'après lui, le génocide a été commis par des Rwandais mais l'influence de la France et de la Belgique ont contribué à l'aggravation de la situation. C'est cette responsabilité qu'il souhaite que la France reconnaissasse.

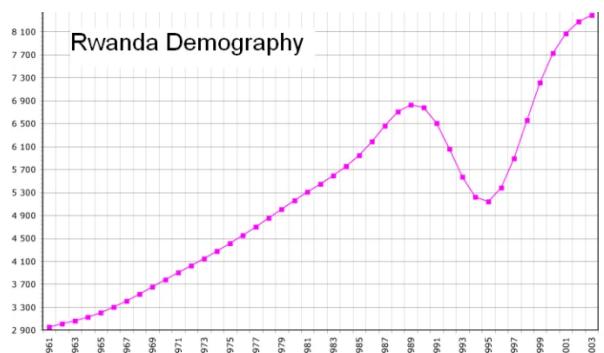
Le conseiller s'est montré prêt à aller dans ce sens en affirmant que « La France est prête à reconnaître ses erreurs et à honorer la mémoire. » Cependant il a fait part des obstacles

politiques et juridiques tout en appelant à continuer le dialogue pour que les relations se normalisent.

Pour M. Rwabuhifihi, la rupture est la conséquence d'un désamour datant de la rébellion (réussie) du FPR, le groupe rebelle associé au gouvernement actuel, contre le gouvernement rwandais de l'époque soutenu par les Français en 1990. La prise du pouvoir des rebelles aurait créé une relation délicate entre la France et le Rwanda.

Après le génocide, les Rwandais attendaient que la France reconnaisse ses torts comme l'avaient faits les Etats Unis, la Belgique et l'ONU. Cependant, la France ne les a pas imités et aurait même posé des obstacles à la reconstruction du Rwanda. La rupture diplomatique a été totale lorsqu'un juge français a lancé un mandat d'arrêt contre des proches du président rwandais « la goutte qui a fait déborder le vase » d'après le député.

Le génocide de 1994



En 1994 l'ethnie Tutsi au Rwanda a été

largement décimée par une ethnie rivale, les Hutu. Les chiffres ont été contestés mais les estimations actuelles sont d'environ 800 000 morts. Les victimes du génocide étaient essentiellement, des membres de l'ethnie Tutsi, des Hutu plus modérés politiquement et des membres des partis de l'opposition. On pouvait obtenir des armes pour éliminer les Tutsi par demande écrite ou lors de distributions

publiques.

Après les massacres, l'ONU a créé un Tribunal International pour le Rwanda, basé à Arusha en Tanzanie. Vingt huit personnes ont été condamnées et cinq acquittées par le tribunal depuis sa création, le dernier procès en date ayant commencé le 6 mai 2008.

Par Lucas Radicella